

		EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Nombre de Conseillers en exercice :	33	Séance du 17 septembre 2024	
Présents :	23		
Représentés :	9		
Non représentés :	1	L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze septembre sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.	
Votants :	32	Étaient présents également :	
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Adjoints au Maire.			
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.			
<u>Étaient représentés</u> : Annie GARNERO, Gérard PREVOT, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Quentin ROUVIERE, Nadège AZZINARI, Simon SASTRE, Patrick ROUX, Frédéric BRES.			
<u>Étaient absents et non représentés</u> : Vital DELESNERAC-DEMENVILLE,			
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.			

3F Résidence : Convention de réservations de logements sociaux

Madame Chantal GONNET-OLIVI, Adjointe au Maire, explique le Conseil Municipal a accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 20% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 270 000€ souscrit par 3F RESIDENCES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame Chantal GONNET-OLIVI, Adjointe au Maire, précise que ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier composé de 61 logements collectifs situés dans la ZAC de Beaulieu, îlot E2-E3, à Monteux, consistant en la réalisation d'une Résidence pour Jeunes Actifs.

Madame Chantal GONNET-OLIVI, Adjointe au Maire, précise que 3F RESIDENCES consent à la Commune de Monteux, dans le groupe immobilier objet de la présente garantie, des réservations dont le pourcentage est fixé à 20% des logements pour une garantie à 100% et au prorata de la quotité garantie en cas de garantie inférieure. Ces réservations sont acquises pour toute la durée du prêt garanti par la Commune de Monteux.

La convention concerne la réservation de 3 logements dont les caractéristiques sont les suivantes :

Numéro de lot	Niveau	Type de lot	Type de Financement	Surface Habitable par local m ²	Redevance maximale par logement prise en compte pour le calcul de l'APL€
111	R+1	T1'	PLAI	21,95	494,83
204	R+2	T1 Bis	PLAI	31	542,14
217	R+2	T1'	PLAI	21,00	494,83

Le Conseil Municipal, Madame Chantal GONNET-OLIVI, Adjointe au Maire entendue et après en avoir délibéré par 26 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Nadège AZZINARI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'acquisition en VEFA par 3F RESIDENCES d'un ensemble immobilier composé de 61 logements locatifs à usage social en vue de réaliser une Résidence pour Jeunes Actifs sur la commune de Monteux, ZAC de Beaulieu,

Vu la délibération DE/31/7.3.3/20231017/17 par laquelle le Conseil Municipal accepte d'accorder sa garantie d'emprunt à la société 3F RESIDENCES pour la réalisation d'une Résidence pour Jeunes Actifs de 61 logements locatifs sociaux à Monteux – ZAC de Beaulieu

Considérant que le Conseil Municipal a accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 20% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 270 000€ souscrit par 3F RESIDENCES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant que ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier composé de 61 logements collectifs situés dans la ZAC de Beaulieu, ilot E2-E3, à Monteux, consistant en la réalisation d'une Résidence pour Jeunes Actifs.

Considérant que 3F RESIDENCES consent à la Commune de Monteux, dans le groupe immobilier objet de la présente garantie, des réservations dont le pourcentage est fixé à 20% des logements pour une garantie à 100% et au prorata de la quotité garantie en cas de garantie inférieure. Ces réservations sont acquises pour toute la durée du prêt garanti par la Commune de Monteux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de réservation avec 3F RESIDENCES portant sur la réservation de 3 logements locatifs sociaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire

Transmis le :

08 OCT. 2024

Publié le :

08 OCT. 2024

Notifié le :

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance